

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 16 mai 2021

Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire le lundi 16 mai 2022 à 18 heures 00

- Délibération Modificative Budget Photovoltaïque.
- Devis achat illuminations.
- Approbation programme éclairage public SIDEC.
- Organisation et devis fête patronale du 02 et 03 juillet 2022.
- Délibération autorisation de remboursement des frais engagés dans le cadre de l'enquête publique des permis de construire SOLVAY.
- Bail commercial local multi services.
- Modification délibération DE-02-03-07-20 des membres suppléants SISPAH.
- Mise à disposition salle Paulette Sauvain.
- Questions et délibérations diverses :
 - Présentation du logo de la dénomination de la salle des fêtes « Paulette SAUVAIN ».
 - Permanences bureau de vote élections législatives (12 et 19 juin 2022).

Convocation du 10 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, 16 mai, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. GERRIET Charline. LEPETZ Joëlle. LOPEZ Lydia. MM. ALBERTINI Michel. BERNARD Eric. DUCREUX Philippe. HUMBERT Jean Yves. NOIROT Benjamin. SCORDO Rémi.

Absent excusé : M. VIVINE Serge (donne procuration à Mme LEPETZ Joëlle).

Absent(e) : Mme RUSCH Elodie. M. VOISIN Jean Marc.

Secrétaire de séance : M. SCORDO Rémi.

1/Délibération Modificative Budget Primitif Photovoltaïque 2022

DE-01-16-05-22

Madame Le Maire indique à l'assemblée qu'un titre a été émis en 2021 pour la vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques. Suite à un index erroné le titre n'a pu être encaissé. Il doit être annulé. Il convient de modifier le budget primitif photovoltaïque 2022 en budgétisant le compte 673 (titres annulatifs sur exercice antérieur) comme suit :

Virement de crédit

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT				
INVESTISSEMENT				
D-2313 : Constructions (en cours)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT				
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **VOTE**, à l'unanimité, la décision suivante :

- Article 673 : + 5 000.00 €
- Article 2313 : - 5 000.00 €

2/ Devis achat illuminations

DE-02-16-05-22

Madame FERREIRA DE SOUZA Nicole, Adjointe, informe l'assemblée que dans la continuité du programme d'amélioration des illuminations de Noël, il est nécessaire de prévoir l'achat de divers sujets et guirlandes.

Elle donne lecture des devis à savoir :

DECOLUM	8 387.40 € TTC
SONEPAR	10 363.06 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **APPROUVE** de continuer l'acquisition des illuminations de Noël à savoir :

- DECOLUM moyennant un coût TTC de 8 387.40 €,

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif Commune 2022.

3/ Approbation programme éclairage public SIDEC

DE-03-16-05-22

Monsieur ALBERTINI Michel, 4^{ème} Adjoint, expose,

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant :

Eclairage public seul : Complexe scolaire - Rue du Champ Martin - Rue Samerey

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de Monsieur ALBERTINI Michel, 4^{ème} Adjoint,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDEC n°2097 du 28 novembre 2020 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage Public,

Le Conseil Municipal,

Article 1 : Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 8 086.13 € TTC

Article 2 : Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 25.00 % du montant aidé de l'opération (€) soit 2 021.53 €

Article 3 : Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 6 064.60 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Article 4 : Autorise le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

Article 5 : s'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations

Article 6 : Autorise Madame le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Madame le Maire à signer tous documents à cet effet.

Article 7 : Dit que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 du Budget Primitif Commune 2022.

4/ Organisation et devis fête patronale du 02 et 03 juillet 2022

DE-04-16-05-22

Monsieur SCORDO Rémi, responsable du comité fêtes et cérémonies, présente l'organisation de la fête patronale.

Il donne lecture de 2 devis à savoir :

- SARL BALS BEUROD (location barnum) pour 1 980.00 € TTC
- Association BLUTTEUR (animation) pour 1 100.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (1 contre et 1 abstention)

► **VALIDE** les devis :

- SARL BALS BEUROD (location barnum) pour 1 980.00 € TTC
- Association BLUTTEUR (animation) pour 1 100.00 € TTC

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

5/ Délibération autorisation de remboursement des frais engagés dans le cadre de l'enquête publique des permis de construire SOLVAY

DE-05-16-05-22

Madame LEPETZ Joëlle, Maire, informe l'assemblée que suite à l'enquête publique générée par le dépôt des PC SOLVAY, la mairie a engagé 6 987.54 € pour la parution des annonces légales dans la presse ainsi que 702.00 € pour l'ouverture d'un registre dématérialisé. Elle sollicite l'autorisation de demander le remboursement auprès de l'entreprise SOLVAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **AUTORISE** Mme Le Maire à demander le remboursement des frais engagés par la mairie soit 7 689.54 € TTC auprès de l'entreprise SOLVAY.

6/ Bail commercial local multi services**DE-06-16-05-22**

Mme LOPEZ Lydia, Conseillère Municipale, informe l'assemblée que le local multiservices est actuellement mis à la disposition du cabinet d'infirmières SCP DOS SANTOS CAMPOS-FERRUT pour une redevance mensuelle de 15.00 € HT. Cette mise à disposition est renouvelée tous les ans. L'échéance étant le 31 mai 2022, il convient de prévoir d'établir un bail commercial sur 3 ans à compter du 01/06/2022 moyennant un loyer mensuel de 15 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ▶ **ACCEPTE**, à l'unanimité, d'établir un bail commercial sur 3 ans à compter du 01/06/2022.
- ▶ **AUTORISE** Mme Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

7/ Modification délibération DE-02-03-07-20 des membres suppléants SISPAH**DE-07-16-05-22**

Mme LEPETZ Joëlle, Maire, informe que la liste des membres suppléants du Syndicat Intercommunal au Service des Personnes Agées et Handicapées (SISPAH) n'est pas à jour. Il convient de les réactualiser. Les 2 membres titulaires restent inchangés.

Les membres suppléants proposés sont :

Monsieur SCORDO Rémi, né le 03/11/1964, domicilié 6 rue de Damparis à Abergement la ronce, suppléant de Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole.

Madame LEPETZ Joëlle, née le 20/03/1962, domiciliée 1B rue du Valjon à Abergement la ronce, suppléante de Madame RUSCH Elodie.

Le Conseil Municipal,

- ▶ **ELIT, à l'unanimité, les membres suppléants :**

- Monsieur SCORDO Rémi.
- Madame LEPETZ Joëlle.

pour représenter la commune d'ABERGEMENT LA RONCE au sein du SISPAH.

8/ Mise à disposition salle Paulette Sauvain**DE-08-16-05-22**

Mme LOPEZ Lydia, Conseillère Municipale, informe que l'association Champapans la ronce du réseau national des juniors associations (Collège Jean Jaurés Damparis) sollicite la mise à disposition à titre gratuit de la salle Paulette Sauvain pour leur bal de fin d'année le mardi 5 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ▶ **ACCEPTE**, à l'unanimité, de mettre à disposition à titre gratuit la salle Paulette Sauvain à l'association Champapans la ronce du réseau national des juniors associations.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**9/ Devis travaux peinture couloir entrée bibliothèque****DE-09-16-05-22**

Madame LEPETZ Joëlle, Maire, informe l'assemblée la nécessité de rafraichir le couloir d'entrée de la bibliothèque ainsi que la cage d'escalier du logement situé à l'étage.

Elle donne lecture des devis à savoir :

SDP	4 440.46 € TTC
POLYPEINT	3 642.30 € TTC
CANAULT LOICK	5 348.74 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (1 abstention),

- ▶ **VALIDE** le devis :
 - SDP moyennant un coût TTC de 4 440.46 €, les travaux auront lieu courant du mois de juillet 2022.
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif Commune 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation du logo de la dénomination de la salle « Paulette SAUVAIN » :
Madame FERREIRA DE SOUZA Nicole, Adjoint, propose à l'assemblée 4 logos différents. Après concertation, l'assemblée décide de choisir le logo de la proposition 4.
- Permanences du bureau de vote des élections législatives (12 et 19 juin 2022). Il est demandé aux élus leurs disponibilités pour les deux tours.

La séance est levée à 19 h 35 min

Pour copie conforme.
Le Maire,




Joëlle LEPETZ

